



Séjour Sportif d'été à Ventron (88) du vendredi 5 au vendredi 19 juillet 2024



Gîte du Tilleul



Ville de La Bresse



Musée du Textile



Balade en Chien de traîneau

DESCRIPTIF SEJOUR

Le séjour proposé est à thème sportif. Il a pour but de pratiquer des activités sportives (pétanque, randonnée, natation, ...) chacun selon ses capacités, ainsi que des activités découvertes annexes (visites culturelles, ...).

-Le séjour est organisé par la :

Ligue Sport Adapté Grand Est

5, Avenue Ampère

51000 Chalons en Champagne

Mail : arthur.aubry@sportadapte.fr

Responsable séjour : Arthur Aubry 06.41.53.87.27

arthur.aubry@sportadapte.fr

LE LIEU : Ventron (Vosges)

DATE DU SEJOUR : du vendredi 5 au vendredi 19 juillet 2024

HEBERGEMENT :

Gîte de la Chouette

Ville de Ventron (15min de La Bresse)



TARIF : 1900 Euros comprend le transport, l'hébergement et les repas du vendredi midi jour de départ au vendredi midi jour de retour, les activités sportives et culturelles, l'encadrement, pour la durée du séjour.

OBJECTIFS : Le sport adapté a pour objectif de favoriser l'épanouissement et l'intégration sociale des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou de troubles de l'adaptation par le biais d'une pratique sportive encadrée par des personnes qualifiées et diplômées.

Il permet :

- une valorisation des capacités et un développement de l'autonomie
- une découverte des possibilités de son corps et un développement de la condition physique
- l'intégration sociale par une recherche de bien-être et de confiance en soi

L'EQUIPE ENCADRANTE : Une équipe de 4 animateurs sera présente sur l'ensemble du séjour.

LA PRATIQUE SPORTIVE : elle sera adaptée selon le niveau, les possibilités et les envies de chacun.

Activités sportives proposées : Pétanque, Randonnée, Natation, VTT, Bowling, ...

Autres activités proposées : visites culturelles, activités manuelles, cuisine, ...

Pour participer au séjour, merci de renvoyer le dossier d'inscription complété dans les plus brefs délais au vu du nombre de places limités accompagnés du règlement.

Séjour limité à 12 personnes !

Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir participer

- **Etre licencié FFSA**
- **Etre majeur**
- Lors du séjour apporter :
 - **Carte d'identité**
 - **Carte vitale**
 - **Original de l'ordonnance médicale**

Inscription et règlement : Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Chaque séjour devra être réservé par le retour de la fiche d'inscription accompagné du règlement. Celui-ci doit être joint au dossier, il sera déposé la semaine du départ.

Adresse d'envoi du dossier :

Arthur Aubry
Ligue Sport Adapté Grand Est
5, Avenue Ampère
51000 Chalons en Champagne

Toute inscription parvenue sans la totalité des pièces ne sera pas retenue. ***Merci de Remplir avec le plus grand soin la partie concernant les renseignements médicaux et les quelques lignes résumant le comportement du participant.***

Ce dossier nous permettra de mieux connaître le vacancier et par conséquent, nous permettre de mieux gérer les situations auxquelles nous pourrions être confrontées afin qu'il passe un bon séjour.

Montant du séjour : **1900 Euros** à l'ordre de la **LIGUE SPORT ADAPTE GRAND EST** comprenant le transport, l'hébergement et les repas du lundi midi au vendredi midi, les activités sportives et culturelles, l'encadrement, pour la semaine de séjour.

Annulation d'un séjour : Si pour des raisons indépendantes de sa volonté la Ligue SAGE est amenée à annuler un séjour les sommes versées seront remboursées intégralement sans aucune indemnité.

La Ligue SAGE se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant.

Annulation d'une inscription : toute désistement de votre part devra se faire par écrit à la Ligue SAGE et entrainera la perception de frais selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue du montant des arrhes,
- Entre 30 et 10 jours, avant le départ : retenue de 50% du montant total du séjour,
- Entre 10 jours et la veille du départ : retenue de 90% du montant total du séjour,
- Le jour du départ : retenue du montant total du séjour.

Traitement médical : réparti dans des piluliers ou semainiers (sans oublier le traitement du week-end si nécessaire) remis au responsable du séjour le jour du départ, plus l'original de l'ordonnance.

En cas d'intervention d'un médecin ou d'un soin infirmier au cours du séjour, les frais seront avancés par la Ligue SAGE, et devront être remboursés au retour en échange des feuilles de soin.

Argent de poche : Si le vacancier ne peut gérer seul son argent de poche, celui-ci sera remis le jour du départ au responsable du séjour, il sera redistribué au vacancier selon ses envies et ses besoins, le solde restant sera restitué à son retour.

Droit d'images : Sauf avis contraire des responsables du vacancier, la Ligue SAGE se réserve le droit d'utiliser les photographies prises pendant le séjour pour illustrer ses publications et son site internet.

Toute inscription incomplète ne sera pas retenue.